



# Les Vignerons De Beauregard

Association L V D B, Sauvegarde du patrimoine viticole  
106, avenue Georges Clemenceau - BP 80  
69565 Saint Genis Laval Cedex

Page 1 sur 8

## P-V de l'Assemblée Générale 2026 anticipée au vendredi 12 décembre 2025

19h00, salle d'Assemblée des Barolles après émargements commencés à 18h.

### Etat des présences

**Présents 116 et 68 représentés par des pouvoirs.**

Soit un **quorum** de **55,75 %** (184) sur **330** membres.

Michel BANVILLET, Président de l'Association, ouvre la réunion en remerciant les nombreux adhérents qui sont venus participer malgré les agendas très chargés en cette période. Il accueille Madame Eliane NAVILLE, représentant Madame la Maire, Marylène MILLET empêchée. Il en profite pour remercier la municipalité de nous recevoir dans cette salle d'Assemblée bien chauffée.

Il a le plaisir d'accueillir nos voisins vignerons de l'association des Côteaux de Montray sur Ste Foy-les-Lyon, en la personne de Mr Maurice PERRIN, Vice-Président et de Mme Christine JANIN-CHAVENT secrétaire adjointe, accompagnés de Mr François CHAVENT.

Le déroulement de l'A.G. suit l'ordre du jour présenté en diaporama.

### Rapport moral

*Michel BANVILLET*

#### Quorum

Le quorum est suffisant pour tenir régulièrement notre assemblée générale.

#### In memoriam

Avant de commencer nos travaux, je voudrais que nous ayons une pensée pour **les adhérents qui nous ont quitté en 2025**. En tout début d'année, Emile ROCHETTE (3 janvier), Joseph MOYNE (12 janvier), Pierre COMBES (12 septembre), Henri FILLOT (13 octobre) et tout récemment, notre ami Abel MOURLON (5 décembre), secrétaire de notre association depuis sa constitution en 2013 jusqu'en 2021 où il a passé le relais à Anne Bonfort.

#### Vie associative

L'objet de l'association est de maintenir le vignoble dans le cadre historique du parc de Beauregard. Pendant toute l'année 2025, cet objectif est resté la préoccupation constante et active de notre association.

Cette préoccupation est partagée entre vos dirigeants, notre municipalité, notre vigneron professionnel et aussi vous tous, adhérents impliqués.

- **Votre conseil d'administration** de 18 membres bénévoles s'est réuni quatre fois en 2025 : le 26 mars à la salle Caponnière pour désigner le bureau, reconduit à l'identique ; le 23 avril en mairie pour la signature de la nouvelle convention de mise à disposition ; le 19 juin chez Fred Thiollier et le 12 novembre dernier à la Caponnière de nouveau.  
Ses membres bénévoles sont parmi les plus actifs dans nos différents domaines d'activités :

- organisation, suivi et participation aux travaux viticoles tout le long de la saison (cf. intervention d'Hervé du Chaffaut plus loin),
- aide à l'étiquetage et à la mise en carton des bouteilles,
- distribution des dotations aux adhérents au printemps sans oublier
- l'organisation des vendanges et la coordination du ramassage des raisins et leur transport. (Plusieurs diaporamas sont projetés sur l'arrachage, l'étiquetage, la distribution et le suivi des vignes)
- **Le bureau** assure : la gestion courante, les commandes et leurs suivis, les relations avec nos partenaires ou prestataires, la trésorerie ainsi que l'organisation générale des événements. C'est un travail d'administration réalisé tout le long de l'année par échange de mails, par téléphone, ou par petites réunions comme pour la récupération des cotisations en janvier et la mise à jour des fichiers adhérents. Les situations particulières sont évoquées en C.A. Cette année 2025, il a aussi organisé deux événements marquants : (cf. ci-après)
  - Le concours pour l'illustration de la nouvelle étiquette : cahier des charges, publicité, constitution et réunion du jury puis la réception pour la remise des lots le 26 mars 2025 ;
  - Et avec les services de la mairie, un conseil d'administration extraordinaire pour le renouvellement de la convention de mise à disposition.
- La **municipalité** dans un partenariat régulier qui a permis :
  - de participer à des événements ou formations organisés par la municipalité pour les associations comme :
    - le 17 avril : formation "comprendre Facebook et Instagram – Hello Asso" ;
    - les réflexions sur le devenir de la maison Ricard, le 9 décembre 2024 et lors des restitutions le 19 juin 2025.
    - le 13 septembre 2025, la présentation de la Maison des Associations, au-dessus du "Café 1000 vies" ;
    - le 6 novembre, formation sur le "harcèlement dans le cadre associatif" ;
    - le 4 décembre, formation sur le "renouvellement des dirigeants".
  - d'organiser chaque année des visites du parc et des vignes pour la **Journée Européenne du patrimoine**. Hélas annulée cette année. Le 21 septembre 2025, une alerte météo "tempête" nous a privé des visites et des dégustations.
- **Notre vigneron**, Régis Descotes (présent ce soir) a vinifié l'automne dernier nos vendanges 2024. Puis en sortie d'hiver, fin avril 2025, il a opéré la filtration des jus suivie quelques jours après par l'embouteillage. Le **2 mai 2025** : l'étiquetage et la mise en carton avec l'aide d'une équipe de bénévoles du C.A. (cf. diaporama) ⇒ Il répondra à vos questions en fin d'assemblée.
- Et vous tous, **parrains impliqués**, fidèles, nombreux et heureux de se retrouver.
  - **Fidèles** à la distribution en mode drive comme d'habitude, au complexe sportif Fillot du millésime 2024 qui a eu lieu le **17 mai 2025**. Chaque parrain a reçu 9 bouteilles pour une unité de parrainage de 6 ceps. Pas de cotisation en retard ! Évidemment fidèles à notre Assemblée Générale comme aujourd'hui.
  - **Nombreux** aux vendanges, cette année encore une bonne soixantaine de participants le **samedi 30 août 2025**. Vous avez pu ramasser les deux parcelles en une seule matinée.

- **Heureux** de se retrouver en fin de vendanges pour **le traditionnel mâchon** convivial préparé par les membres bénévoles du CA ou leurs amis, ou comme tout à l'heure à la fin de notre assemblée générale.

Au total, **un objectif associatif atteint** avec des vendanges 2025 en quantité très satisfaisantes, avec un peu moins de gamay et un peu plus de chardonnay. Pour la qualité, la promesse des années en 5 semble tenu grâce surtout à l'expertise de Régis Descotes. La production 2025 une fois pressée et filtrée atteindra au moins 14 hl en chardonnay blanc et 12 hl en gamay. De quoi distribuer en 2026, **8 bouteilles de 75cl par unité de parrainage** de 6 cepes et satisfaire ainsi tous les parrains.

## Deux temps forts ont marqué 2025

### A) - Le concours d'étiquettes

Évoquée plusieurs fois en C.A., la modernisation du graphisme des étiquettes faciales avait été lancée à l'été 2024 en prévision de l'épuisement du stock d'étiquettes. Le projet de notre prestataire habituel sollicité, n'a pas satisfait le C.A.

À la suite des échanges lors de notre dernière assemblée générale et d'un bureau élargi le 16 décembre 2024, nous avons décidé de solliciter les talents de nos adhérents. Le cahier des charges de ce concours a été envoyé aux adhérents la veille de Noël 2024 avec un délai de retour court au 20 janvier 2025. Un jury d'adhérents et d'artistes a été constitué. Le 5 février, il s'est réuni pour sélectionner le projet à conserver parmi les sept proposés. Tous les projets ont fait preuve d'originalité et la composition de Garance GRILLON a remporté les suffrages.

En remerciement de leur participation, tous les candidats ont reçu un lot de bouteilles de nos terrasses, celui de la lauréate était un peu plus important, lors d'une "cérémonie" de remise des lots le 22 mars 2025 chez le président. Grâce aux photos de Michel Lacaille-Desse, un article a été publié sur notre site et aujourd'hui en diaporama.

Vous avez pu contempler la nouvelle étiquette sur les bouteilles de gamay 2024. Pour le Chardonnay, l'étiquette du millésime 2025 reprendra le même graphisme dans une couleur adaptée.

### B) - Le renouvellement de la convention de mise à disposition des parcelles

Un C.A. extraordinaire s'est tenu le mercredi 23 avril 2025 dans la salle du conseil municipal.

Un seul point à l'ordre du jour : signature de la nouvelle convention de mise à disposition des parcelles plantées de vignes dans le parc municipal de Beauregard.

La première convention en mars 2013 avait été signée pour 12 ans par Pierre Zacharie, président et Roland Crimier, maire. Pour que nous puissions continuer à utiliser en toute légitimité les terrasses de Beauregard pour y cultiver les vignes de l'association, une nouvelle signature était nécessaire. Quelques mises à jour des engagements réciproques ont été faites à cette occasion.

Bien que protocolaire par essence, la cérémonie fut bien sympathique. Nous avons eu le plaisir de revoir Pierre Zacharie – que nous accueillons également ce soir parmi nous. La nouvelle étiquette imprimée et collée sur une bouteille fut présentée officiellement en présence de sa créatrice. (cf. diaporama)

## La communication

Notre **site internet** vitrine est accessible par le lien <https://www.lvdb69230.fr/> Vous pouvez y suivre nos actualités. Depuis sa création, plus de 6400 visiteurs l'ont consulté. Vous pourrez y retrouver d'ici quelques temps, les diaporamas regroupés de 2025 et ce PV de l'A.G. 2026.

⇒ Appel pour un adhérent bénévole maîtrisant la photographie pour suppléer Michel Lacaille-Desse au cours des différentes activités de l'année : pour garder un souvenir plus vivant.

## Etat des adhésions

### Lucien BOUCHÉRAS

Le vice-président en charge des adhésions :

- rappelle la modification du règlement intérieur, en 2022, sur les transferts de parrainages. Pour mémoire les principales modifications portaient sur :
  - L'exigence d'une domiciliation sur Saint Genis Laval.
  - La limitation du droit de parrainage à 6 ceps par adhérent.
  - Un droit de parrainage de 10 € par ceps qui permet d'équilibrer la participation aux investissements entre anciens et nouveaux adhérents (hors transferts "de droit").
- annonce une modification du règlement intérieur pour faciliter les transmissions aux héritiers : la ligne directe est maintenue mais le premier degré ne sera plus limitant. Actualisation lors du premier Conseil d'administration en 2026.

Il fait ensuite le point sur **les adhésions en 2025**.

Nous sommes 330 adhérents pour 400 unités de 6 ceps

- Radiations et transferts
  - 8 actifs dont 5 décès, 2 démissions et
  - 1 transfert familial
  - + 1 cession
- Nouveaux adhérents : 2 + 1
  - 2 issus de la liste d'attente
  - 2 par transfert
- Liste d'attente stable : 35 personnes (+11 en 2025)
  - plusieurs transferts ou cession ne sont pas encore actés

Délai moyen pour intégrer : 4 ans

⇒ **Vote du rapport moral : le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

## Rapport d'activité de terrain

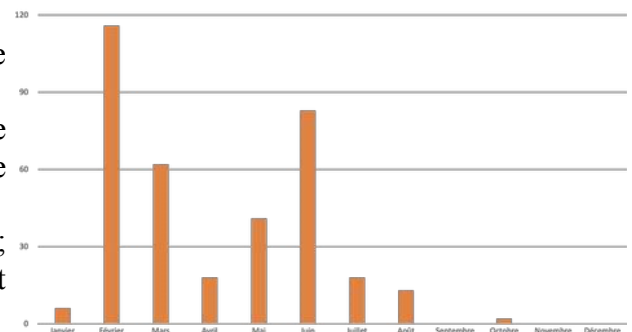
### Par Hervé du CHAFFAUT

Le vice-président en charge des travaux commente les diapositives listant les différents travaux d'entretien et de suivi des vignes ainsi que le contexte climatique vécu en 2025.

## Travaux 2025 réalisés par nos adhérents

Environ 359 heures sur le terrain pour l'année 2025.

- Janvier : débroussaillages, pré-taille chardonnay
- Février : débroussaillages, pré-taille chardonnay et gamay ; Taille vignes, pliage baguettes ; Arrachage pieds de vigne malades.
- Mars : taille gamay, pliage baguettes ; Plantation de jeunes pieds gamay et chardonnay
- Avril : 1er ébourgeonnage chardonnay ; Descente fil de fer sur l'ensemble du vignoble



- Mai : 1er ébourgeonnage gamay ; Remontage fil de fer 1er niveau ; Remontage fil de fer 2ème niveau
- Juin : fixation des crochets sur les rangs de vigne ; 2ème ébourgeonnage et 1ère écimage des vignes ; 3ème ébourgeonnage et 2ème écimage des vignes ; Arrosage des jeunes pieds
- Juillet : 4ème ébourgeonnage et 3ème écimage des vignes
- Août : Tonte entre les rangs pour faciliter le travail des vendangeurs ; 3ème et dernier écimage sur chardonnay ;
  - Le 18 août : prélèvement grappes pour analyse de maturité des raisins
  - Le 25 août : 2ème prélèvement grappes analyse maturité raisins
  - Le 30 août : vendanges des 2 parcelles.
- Octobre 2025 : Contrôle sanitaire de chaque pied de vigne avec notation des pieds malades ou absents en prévision d'une replantation début année 2026. Construction d'un fichier de suivi des ceps.

### Travaux réalisés avec tracteur par Régis Descotes.

- Broyage de sarments
- Buttage et dé-buttage des pieds de vignes. Passages pour **4 façons culturales** avec châssis enjambeur ;
- Série de **9 traitements** phytosanitaires réalisés d'avril à début août pour combattre les maladies :
  1. Mildiou : produit utilisé : bouillie bordelaise
  2. Oïdium : présence de cette maladie essentiellement sur chardonnay. Traitements réalisés en période de floraison : soufre
  3. Black Rot : maladie cryptogamique secondaire présente cette année sur nos vignes. Le traitement utilisé : anti mildiou suffisant.

Certains pieds ont été atteints par l'Esca, maladie du bois due à un champignon parasite : nécessité d'arracher puis replanter.

### Notre vignoble a-t-il bien résisté à l'épreuve du changement climatique ?

Nous avons vécu le 3ème été le plus chaud après 2003 et 2022. (cf. diapo climat projeté en séance)  
L'année 2025 laissera une empreinte forte. Elle incarne à la fois la brutalité du climat et la formidable capacité d'adaptation de nos vignes.

Deux canicules en juin et en août ont rythmé la saison.

Notre vignoble a su résister à la 1ère vague de chaleur en juin, porté par un hiver et un printemps généreusement arrosé. Celle d'août a mis les organismes à rudes épreuves. Puis vers la dernière décennie de ce mois, des pluies modérées sont venues soulager les ceps et redonner un peu de souffle à nos 2 cépages.

Les volumes récoltés le 30 août sont en baisse, surtout pour le gamay.

L'état sanitaire du raisin s'est révélé exemplaire.

Le mildiou bien maîtrisé cette année a permis au système foliaire du vignoble d'être plus efficace pour la croissance de la vigne et la maturation des raisins.

L'élevage du vin est en cours et devrait donner un bon millésime. (cf. mot de Régis Descotes en fin de réunion)

Les vendanges de chardonnay et de gamay ont été programmées au mieux des maturités œnologiques respectives : cette année ce fut en une seule matinée le 30 août 2025.

### Vote du rapport d'activité : le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité

## Rapport financier 2025

*Pierre PINAUD, trésorier (excusé)* En son absence, le président commente les tableaux ci-dessous. Le résultat de l'exercice écoulé avant les régularisations de compte à compte respecte le prévisionnel 2025 sans le dépasser.

### Bilan au 31 octobre 2025

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations nettes	5 550,48 €	Fonds associatif	27 018,71 €
Crédit mutuel, compte courant	521,81 €		
Crédit mutuel, compte rémunéré	17 400,00 €		
CM Parts sociales	15,00 €		
Charges payées d'avance 2024/2025	311,94 €	Actif-Passif 2024/2025	- 3219,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 799,23 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 799,23 €</b>

### Compte des dépenses et recettes (exercice du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025)

DÉBIT		CRÉDIT	
Façons culturales, traitements	2 738,00 €	Cotisations, parrainages	14 574,00 €
Vinification, élevage du vin	2 410,80 €	Produits financiers	645,97 €
Conditionnement	4 899,96 €		
Achat étiquettes, cartons	2 900,94 €	Excès dépenses/recettes	757,60 €
Vie associative (AG, vendanges)	1 137,15 €		
Secrétariat, fonctionnement et divers	509,89 €		
Assurances	574,38 €		
Amortissement immobilisations	806,45 €		
<b>TOTAL</b>	<b>15 977,57 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 977,57 €</b>

**Vote : le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

## Montant de la cotisation 2026

*Michel BANVILLET*

Le montant de la cotisation 2026 est calculée de manière à financer le montant du budget prévisionnel 2026 établi à 14 500,00 €. (cf. tableau ci-contre)

La production permettant de distribuer 3200 bouteilles. Chaque bouteille devra financer 4,532 €.

La cotisation appelée en 2026 correspondra aux **huit (8) bouteilles distribuées par unité de parrainage** de 6 ceps, réparties en chardonnay blanc et en gamay rouge.

Son montant est de **35 € pour 6 ceps** (70 € pour 12 ceps et 105 € pour 18 ceps parrainés).

Groupe de dépenses	Montant
Façons Culturelles	2 930,00 €
Vinification	2 160,00 €
Conditionnement	4 430,00 €
Achats Étiq. Contre-Étiquettes	2 080,00 €
Frais d'A.G et Vendanges	930,00 €
Achats, Secrétariat, Frais divers	580,00 €
Assurances	590,00 €
Amortissements	800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 500,00 €</b>

**Vote : le montant de la cotisation 2026 est adopté à l'unanimité**

## **Renouvellement du C.A.**

*Michel BANVILLET*

Six membres arrivent en fin de mandat triennal : Michel BÉAL, Jean BLANC, Christian DARNE, Michel LACAILLE-DESSE, Pierre MONGOIN, Jean NOYER et acceptent de le prolonger.

Deux candidates aux postes vacants du C.A, Françoise BÉRARD et Lucienne DAUTREY, maintiennent leur engagement.

Anne YVERT ne peut plus participer à nos réunions et renonce à son mandat de membre du C.A.

Par ailleurs, Pierre PINAUD veut renoncer à sa fonction de trésorier lors de la désignation du prochain bureau. Nous entamerons les démarches de transmission dès que possible après l'A.G.

### **Votes :**

- Les mandats des six membres qui se représentent, Michel BÉAL, Jean BLANC, Christian DARNE, Michel LACAILLE-DESSE, Pierre MONGOIN, Jean NOYER sont renouvelés à l'unanimité.
- Le mandat des deux nouvelles conseillères, Françoise BÉRARD et Lucienne DAUTREY, sont validés.

## **Questions diverses**

1. **Régis Descotes** nous a fait le plaisir de participer à notre A.G. et prend volontiers la parole pour répondre en professionnel aux questions des vignerons amateurs que nous sommes tout en nous parlant de nos vignes.
  - Cette année 2025 a été plutôt chaude et sèche avec heureusement un peu de pluie fin août ce qui a permis de faire gonfler un peu les grappes en particulier du gamay. Moins de maladies de la vigne, moins de traitement, comme une année normale.
  - Les 9 traitements phytosanitaires ne remettent pas en cause le caractère biologique de cette culture car tous ces traitements sont autorisés et utilisés de façon quasi "homéopathiques". Il a fallu faire plus de travail du sol : 4 passages.
  - Notre vigne arrivant à maturité, il faut s'attendre à davantage de maladies dans les années à venir et à des remplacements de ceps plus nombreux. (Pour mémoire : au printemps de cette année environ 20 plants neufs dans chacune des deux parcelles.
  - Pour la date des vendanges, Régis explique que le risque pour le gamay était qu'il sèche trop en attendant une semaine de plus et de sur-mûrir. Pour le blanc qui se vinifie sur le fruit en aromatique, la vendange sera toujours précoce. Pour le rouge qui se vinifie sur la maturité poly-phénolique, il est parfois bon d'attendre si les conditions climatiques s'y prêtent. En tout cas, il s'applique à les vinifier de manière à en exprimer toute la qualité quel que soit le rendement en particulier pour le Gamay habituellement plus productif que cette année.
2. Avant de clore les débats, le président donne la parole à **Eliane NAVILLE**, représentant **Madame la Maire**, Marylène MILLET, excusée.
  - Elle remercie l'ensemble des bénévoles pour leur forte implication comme le montre le nombre important d'heures sur le terrain hors vendanges. Sans oublier le travail dans l'ombre des membres du conseil d'administration et du bureau qui se forment et mobilisent l'ensemble des adhérents tout en assurant une gestion rigoureuse.

- La sauvegarde de ce patrimoine viticole saint-genois est entre de bonnes mains. L'avenir est assurée avec la convention de mise à disposition renouvelée en avril 2025.

Le président clôt l'assemblée générale et invite autour du buffet les adhérents présents pour se restaurer et déguster avec plaisir et modération nos "Terrasses du Nymphée".

Tout en trinquant à l'amitié, les adhérents en profitent pour mettre à jour leurs conversations.

Le 3 janvier 2026

Vu le président, Michel BANVILLET

